

ANNEXE 1 – UN MOT SUR LE FONDS DE PROMOTION ET DE RECHERCHE

Depuis sa fondation, l'Association a opté pour une stratégie d'autofinancement solide et durable. Le fonds en place actuellement est un moyen de financement équitable pour tous les producteurs, peu importe leur localité et l'ampleur de leur production. Il représente des investissements sûrs pour l'avenir.

À la suite de l'approbation, par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, du nouveau règlement, les contributions au fonds de promotion et de recherche se divisent en deux (2) volets :

- 1) **Contribution fixe basée sur les superficies en production** (votée à l'assemblée générale spéciale du 1^{er} avril 2016, approuvée par la RMAAQ le 10 avril 2017 et entrée en vigueur le 8 juin 2017).
- 2) **Contribution variable basée sur les superficies en production** (votée à l'assemblée générale spéciale du 1^{er} avril 2016, approuvée par la RMAAQ le 10 avril 2017 et entrée en vigueur le 8 juin 2017).

Depuis 2007, la contribution sur les achats de plants ainsi que la contribution annuelle par entreprise sont indexées annuellement selon la variation de l'indice IPC annuel publié par Statistique Canada¹. Toutes les contributions ont fait l'objet d'une homologation dont le texte a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Elles sont obligatoires selon un règlement pris en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1, a. 133).

Taux des contributions en 2017 (basés sur les superficies *en production*)

CONTRIBUTION FIXE		
Fraises et framboises cultivées selon un mode conventionnel	300 \$ / 0,2 à 0,799 hectare	450 \$ / 0,8 hectare et plus
Fraises et framboises cultivées selon un mode biologique	150 \$ / 0,2 à 0,799 hectare	225 \$ / 0,8 hectare et plus
Fraises et framboises – membre de la relève agricole (maximum de 2 années consécutives)	150 \$ / 0,2 à 0,799 hectare	225 \$ / 0,8 hectare et plus
CONTRIBUTION VARIABLE		
Fraises et framboises, pour tous les modes de culture	124 \$ / hectare	

¹ <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/cpis01f-fra.htm>.

Total des contributions fixes et variables facturées et perçues (avant taxes) en 2017²

(En date du 14 décembre 2017)

RÉGIONS	Contribution fixe	Contribution variable	Contributions totales	Contributions totales	Contributions totales
	FACTURÉES	FACTURÉES	FACTURÉES	REÇUES*	À RECEVOIR
Abitibi-Témiscamingue	900 \$	476,16 \$	1 376,16 \$	450 \$	957,66 \$
Bas-Saint-Laurent	10 185 \$	8 796,56 \$	18 981,56 \$	7 314,16 \$	11 887,98 \$
Capitale-Nationale-Côte-Nord	21 525 \$	48 679,92 \$	70 204,92 \$	44 096,53 \$	26 287,04 \$
Centre-du-Québec	6 675 \$	6 139,24 \$	12 814,24 \$	8 517,93 \$	4 296,31 \$
Chaudière-Appalaches	18 285 \$	21 828,96 \$	40 113,96 \$	18 722,51 \$	21 506,96 \$
Estrie	7 875 \$	8 308 \$	16 183 \$	8 609,72 \$	8 465,47 \$
Gaspésie/Les Îles	2 400 \$	3 896,08 \$	6 296,08 \$	719,44 \$	6 168,18 \$
Lanaudière	9 540 \$	13 943,80 \$	23 483,80 \$	15 146,70 \$	8 784,66 \$
Mauricie	9 900 \$	7 795,88 \$	17 695,88 \$	11 381,96 \$	6 330,58 \$
Montérégie	29 775 \$	32 097,40 \$	61 872,40 \$	34 642,03 \$	27 950,94 \$
Outaouais-Laurentides	22 200 \$	44 487,48 \$	66 687,48 \$	33 403,25 \$	35 001,88 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 125 \$	3 514,16 \$	10 639,16 \$	5 480,88 \$	5 413,35 \$
Nombre de producteurs facturés :	358	321			
TOTAL	146 385 \$	199 963,64 \$	346 348,64 \$	197 485,11 \$	163 051,01 \$

*Les montants reçus et à recevoir incluent les intérêts facturés et perçus de même que les paiements reçus pour des factures antérieures à 2017. Ainsi, le total de ces deux colonnes sera normalement supérieur au total des contributions facturées pour l'année en cours.

² Compte tenu du délai d'approbation du nouveau règlement par la RMAAQ, les factures ont été acheminées de façon plus tardive qu'à la normale. Ainsi, la contribution fixe a été facturée le 8 juin et la contribution variable le 20 novembre 2017.